Université Paris-Est Créteil
UFR des Lettres et Sciences humaines
Département de communication politique et publique

Mémoire de communication politique et publique en France et Europe

CRITIQUES, INJURES ET DIFFAMATIONS ENVERS LES DIRIGEANT·E·S POLITIQUES : L'IMPACT DES RÉSEAUX SOCIAUX DANS LEUR DIFFUSION

Présenté par Laure Botella
Sous la direction de Pierre-Emmanuel Guigo

PRÉSENTATION RÉSUMÉE DU MÉMOIRE

Stages effectués au sein du pôle communication du cabinet ministériel de Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, puis à Villeurbanne, auprès de la candidate lors de sa campagne législative.
Maître de stage : Jonathan Debauve

Promotion 2015/2017 – Session septembre 2017

REMERCIEMENTS

Je souhaite tout d'abord vivement remercier Mme la ministre Najat Vallaud-Belkacem ainsi que les membres de son cabinet ministériel. Je pense notamment à :
- M. Jonathan Debauve, mon tuteur de stage, ancien conseiller en charge de la communication ;
- Mme Eléonore Slama, ancienne cheffe de cabinet ;
- M. Razak Ellafi, ancien conseiller en charge de la veille et de la prospective et Mme Aline Royer, ancienne chargée de mission numérique, qui ont en plus accepté de m'accueillir dans leur bureau ;
- Mme Carole Bur, ancienne conseillère en charge de la presse ;
ainsi que tous les autres membres du cabinet, pour m'avoir si bien accueillie et conseillée durant ces six mois. Merci du fond du cœur pour cette expérience, et tout ce que j'ai pu apprendre et entreprendre.

Je tiens à remercier tout particulièrement M. Pierre-Emmanuel Guigo, mon maître de mémoire, pour l'ensemble de ses conseils et de son soutien tout au long de la rédaction de ce travail.

Pour leurs conseils, je remercie également Mmes Claire Oger et Caroline Ollivier-Yaniv, professeures à l'UPEC, pour leurs cours lors des « Ateliers Mémoires » ; ainsi que M. Jean-Faustin Betayene, directeur du département des études qualitatives chez Harris Interactive France, que j'ai sollicité lors de la rédaction de mon guide d'entretien.

En outre, pour avoir accepté de m'accorder un entretien et de me transmettre leurs expériences, j'adresse tous mes remerciements à :
- Mme la Premier ministre Edith Cresson ;
- Mme la ministre Najat Vallaud-Belkacem ;
- M. Frédéric Giudicelli, ancien responsable adjoint du Pôle presse et communication, en charge du numérique de l'Élysée ;
- Mme Eléonore Slama, ancienne cheffe de cabinet de la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;
- M. Jonathan Debauve, ancien conseiller en charge de la communication auprès de la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;
- M. Razak Ellafi, ancien conseiller en charge de la veille et de la prospective auprès de la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;
- M. Matthieu Protin, ancien conseiller en charge des discours et de l'éducation artistique et culturelle auprès de la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;
- M. Christian Delporte, Professeur d'histoire contemporaine, Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, Directeur de la revue Le Temps des médias ;
- M. Jean-Christophe Gatuingt, co-fondateur de Visibrain ;
- M. Adrien Derain, responsable de la riposte numérique de Benoît Hamon ;
- M. Allan Boumaran, responsable de la riposte numérique pour les « Jeunes avec Macron » ;
- @OnZeLeft, Internaute, soutien d'Emmanuel Macron.

Enfin, ce mémoire n'aurait pas pu voir le jour sans l'ensemble des professeur·e·s, des professionnel·le·s et des camarades que j'ai pu rencontrer au cours de mon parcours universitaire. Merci pour leurs encouragements et leurs enseignements.

Nota Bene : L'université Paris-Est Créteil l'autorisant, ce mémoire a été rédigé en écriture inclusive.

INTRODUCTION

> « Réseau social : Mode d'interactions sociales qui facilite la création et l'échange d'information et de contenus entre des individus et entre individus et organisations. »
> Mercator-Publicitor[1]

La critique et l'injure, voire la diffamation, ont toujours été utilisées contre les dirigeant·e·s politiques. Ainsi, au début du 14e siècle, le pape Boniface VIII se fait emprisonner par le roi de France Philippe Le Bel, accusé, même après sa mort, *« de ne pas croire à l'eucharistie, de violer le secret de la confession, de ne pas respecter jeûne et abstinence, de se faire adorer, d'adorer des idoles, de posséder un démon privé, (…) »*[2]. La diffamation a également pu être une arme contre la royauté, avec notamment différents pamphlets accusatoires envers les roi Henri III et Louis XVI, ainsi qu'envers la reine Marie-Antoinette. Dans la deuxième moitié du 20e siècle, avec des femmes de plus en plus nombreuses en responsabilité politique, les attaques misogynes, un temps moins fréquentes, refont leur apparition : lorsque les hommes étaient toujours attaqués de par leurs fonctions et étaient « interchangeables », les attaques envers les dirigeantes politiques étaient toujours bien plus personnelles.

Mais quelle est la situation aujourd'hui, en France, depuis l'apparition d'Internet et des réseaux sociaux numériques ?

En cette ère d'immédiateté, le buzz et la « Tendance Twitter » sont pris en compte dans l'écriture d'articles de presse. Et ceci peut se comprendre lorsque nous savons que « *les attentats du 13 novembre 2015 ont d'abord été signalés via des tweets, avant même que la télévision ne relaie le sujet, une dizaine de minutes plus tard. […] Une véritable révolution dans la fabrique de l'information* », comme le rappelle Pierre-Emmanuel Guigo dans son ouvrage « Com et politique, les liaisons dangereuses ? : 10 questions pour comprendre la communication politique »[3]. Cependant, si de nombreux·ses journalistes tentent de « réinformer » et mènent des campagnes de « désintox », d'autres peuvent participer à la propagation de fausses informations pour des raisons que nous aborderons dans ce mémoire.

Les réseaux sociaux numériques deviennent également un véritable « défouloir », avec des propos parfois haineux, où des personnes peuvent à présent donner leurs avis sur tout, et créer du buzz, voire où elles sont plus crues, respectées et considérées que des expert·e·s pourtant reconnu·e·s.

Ces différents éléments nous permettent de relever une problématique globale : **Du Pape Boniface VIII au Moyen âge à Najat Vallaud-Belkacem aujourd'hui, les dirigeant·e·s politiques ont toujours essuyé critiques, injures, voire diffamations. A l'ère des réseaux sociaux numériques, peut-on dire que ces outils ont modifié leur nature et leur propagation ?**

[1] MERCATOR-PUBLICITOR, Lexique du Marketing, 11e édition [en ligne], [consulté le 10 septembre 2017]. P. 572. Disponible sur : http://www.mercator-publicitor.fr/lexique-marketing-definition-reseaux-sociaux
[2] PARAVICINI BAGLIANI Agostino, *Boniface VIII : Un pape hérétique ?*, Payot, 2003, P. 10.
[3] GUIGO Pierre-Emmanuel, *Com et politique, les liaisons dangereuses ? : 10 questions pour comprendre la communication politique*, Arkhe editions, 2017, 202 pages. P. 86

CHAPITRE 1. LA FRONTIERE ENTRE LES CRITIQUES, LES INJURES ET LES DIFFAMATIONS : DES DEFINITIONS LIEES AU CONTEXTE HISTORIQUE ET SOCIETAL

Les personnes que nous avons interviewées, dans le cadre de ce mémoire, sont unanimes ou presque : ce sont les définitions juridiques, et donc la loi, qui définissent la frontière entre les critiques, les injures et la diffamation. Si la critique n'est pas condamnable, et est même souhaitable en démocratie, ce n'est pas le cas de l'injure et de la diffamation, qui sont encadrées juridiquement. Mais la loi et les définitions, juridiques comme encyclopédiques, ont évolué au fil des siècles, certaines définitions venant même en remplacer d'autres.

De façon à bien comprendre les notions abordées dans ce mémoire, nous avons donc définis les frontières entre les critiques, les injures et les diffamations. À chaque fois, nous avons détaillé les évolutions des définitions juridiques et encyclopédiques, de la première encyclopédie à nos jours ; avant d'illustrer ces évolutions par un exemple contemporain, l'article du Figaro qualifiant Najat Vallaud-Belkacem de « Khmère rose », en l'appliquant à chacune des périodes étudiées.

Pour mieux comprendre et visualiser l'évolution des définitions de l'injure et de la diffamation, nous allons prendre l'exemple de l'article du Figaro-Magazine qualifiant Najat Vallaud-Belkacem de « Khmère rose ». Il est à noter que cette analyse serait également valable pour toute personne « haut placée », « notable », ministre ou non, fonctionnaire ou non.

Le 14 février 2014, le Figaro-Magazine, reprenant les termes d'Hervé Mariton, qualifie Najat Vallaud-Belkacem de « Khmère rose », faisant référence au « Khmer rouge ». Pour rappel, le régime dictatorial cambodgien « Khmer rouge » causa plusieurs centaines de milliers de morts. Comparer Najat Vallaud-Belkacem à une « Khmère » relève de l'injure et de la diffamation. D'autant plus que, pour Razak Ellafi, « *il y a clairement une exploitation politique et commerciale de l'injure et de la diffamation* »[4].

Le tableau ci-dessous résume l'évolution des définitions et peines, en fonction des siècles, qui auraient pu être appliquées à l'article du Figaro. Les peines maximales indiquées dans les différentes lois sont évidemment à replacer dans un contexte historique, à des périodes où les peines prononcées pour vol ou mendicité étaient également très

[4] ELLAFI Razak, ancien conseiller en charge de la veille et de la prospective de Najat Vallaud-Belkacem. Entretien réalisé le 4 septembre 2017.

sévères avec le regard que nous avons aujourd'hui. Ainsi, dans son article « *De l'évolution pénale* »[5], Maurice Cusson écrit que :

> « L'on ne peut pas ignorer que les peines infligées aujourd'hui dans les démocraties occidentales sont beaucoup moins dures que celles qui étaient communément distribuées aux criminels dans les siècles passés ainsi que celles qui le sont encore dans la plupart des Etats de la planète. »

Et effectivement, si l'article du Figaro était punissable de mort au XVIe siècle pour l'auteur, l'éditeur, l'imprimeur et le distributeur, en cas de récidive, c'est loin heureusement d'être le cas aujourd'hui.

Date de la loi / Siècle	Loi	Type d'accusation	Peine maximale encourue
Entre 451 et 449 av. Jésus Christ	Loi des Douze Tables	« Libellus famosus » (injure écrite)	**La mort** pour l'auteur de l'article, l'éditeur, le propriétaire, l'imprimeur et le distributeur du journal. Et toute personne qui en assurerait la diffusion.
XIIe siècle	Premier Concile de Latran	Libelle diffamatoire	**Excommunication.**
XVIe siècle	Édit du 17 janvier 1561	Libelle diffamatoire	**Flagellation** puis **mort en cas de récidive** pour l'auteur de l'article, l'éditeur, le propriétaire, l'imprimeur et le distributeur du journal. Et toute personne qui en assurerait la diffusion.
XVIIIe siècle	Code des délits et des peines du 3 brumaire, an 4	Calomnie	**Amende** de trois journées de travail et un **emprisonnement** de trois jours.
XIXe siècle	Loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse	Diffamation	Un an d'**emprisonnement** et 7 550 francs (**amende** + frais de justices)
Actuellement	Code pénal, Article R625-8	Diffamation	**Amende** de 45 000 €. Ne regardant ici que le titre de l'article et non son contenu, nous partons du principe que la diffamation n'est pas à caractère raciste ou sexiste.

[5] CUSSON Maurice, De l'évolution pénale. *Déviance et société*, 1990 - Vol. 14 - N°3. PP. 315-323. [consulté le 9 septembre 2017]. Disponible sur : www.persee.fr/doc/ds_0378-7931_1990_num_14_3_1194

CHAPITRE 2. L'UTILISATION DES CRITIQUES, DES INJURES ET DES DIFFAMATIONS À DES FINS POLITIQUES : DU MOYEN ÂGE AU XXE SIÈCLE

Cependant, aujourd'hui comme au Moyen âge, à la Renaissance ou au siècle des Lumières, les risques encourus n'ont pas empêché caricatures mais surtout injures, calomnies et diffamations de proliférer. C'est d'ailleurs ce que nous rappelle Matthieu Protin lorsqu'il aborde la différence entre critiques, injures et diffamations[6] : « *On oublie que l'on vient d'un monde encore plus violent. Si l'on regarde la vie politique en France, même au XIXe siècle, c'est super violent*. » Pour remettre dans une perspective historique les notions d'injure et de diffamation, le deuxième chapitre explique comment pouvaient être utilisées les critiques, injures et diffamations à des fins politiques, du Moyen âge au XXe siècle. Nous avons alors étudié la place des critiques, injures et diffamations avant la Révolution française, puis lorsqu'elles se sont mises au service de la misogynie, depuis que les femmes ont des postes de pouvoir. Si le sujet englobe ici près de huit siècles d'histoire de critiques, injures et diffamations, il ne s'agit évidemment pas d'en aborder l'ensemble de façon exhaustive.

> « Il est difficile de déterminer le point d'inflexion à partir duquel les informations et les avis deviennent des opinions, puis le passage des relations interpersonnelles et privées à la sphère du public, et enfin, comment cet "esprit public", fait de l'air du temps, devient une "opinion publique". »

Cette phrase, pourtant tellement d'actualité, est extraite du livre « Les rois de papier » d'Annie Duprat[7]. Elle parle de l'« opinion commune » du peuple, aujourd'hui connue sous le terme d'« opinion publique », vis-à-vis des familles royales. Dans ce livre, elle décrit également de quelle façon les « papiers » écrits contre les rois ont pu nuire à l'image de ces derniers dans l'opinion commune, avec des pamphlets qui « *circulent parfois en forme de dialogue, demandant des réponses ou se présentant comme des réponses à d'autres textes* »[8].

Au fur et à mesure de notre recherche, nous avons découvert les très grandes similitudes dans les accusations. Nous avons donc décidé de développer davantage le cas du pape Boniface VIII, pour éviter les répétitions et pour étudier un cas qui l'est peu. Cela nous a paru d'autant plus intéressant qu'au risque de paraître anachronique, les accusations portées à l'encontre du pape Boniface VIII, y compris après sa mort, peuvent être considérées comme les premières diffamations, au sens encyclopédique du terme, connues et qui ont été développées à l'encontre d'un responsable politique dans le cadre d'une lutte de pouvoir. Elles en ont en tout cas toutes les caractéristiques.

Hérésie, parjure, homosexualité, mœurs légères, remise en question de la légitimité, etc. telles sont, entre autres, les accusations portées contre le pape Boniface VIII … et que nous retrouverons deux siècles plus tard, envers le roi Henri III, comme envers la reine Marie-Antoinette, épouse du roi Louis XVI. De la même façon, ces accusations iront au-delà de la mort du roi Henri III. Ainsi, « *la propagande qui se déchaîne contre lui n'aura plus de limites, ni dans les termes, ni dans la durée, puisqu'elle se poursuit même au-delà de l'assassinat du roi* »[9].

Il est à noter que les libelles diffamatoires et les calomnies se terminèrent par une mort violente. Alors que le pape Boniface VIII est décédé (dans des circonstances non élucidées aujourd'hui encore), le roi Henri III fut assassiné par un moine en août 1589[10] et la reine Marie-Antoinette fut condamnée à la décapitation après un procès politique qui repris un grand nombre des calomnies diffusées jusqu'alors, en ajoutant d'autres, comme l'inceste. Cette dernière diffamation, la reine refusera de la démentir, indiquant au cours de son procès : « *Si je n'ai pas répondu, c'est que la*

[6] PROTIN Matthieu, ancien conseiller en charge des discours et de l'éducation artistique et culturelle. Entretien réalisé le 12 mai 2017.
[7] DUPRAT Annie, *Les rois de papier. La caricature de Henri III à Louis XVI*, Belin, 2002, 369 pages. P. 124
[8] Ibid. P. 38
[9] Ibid. P. 40
[10] DIGNAT Alban, Un moine poignarde le roi Henri III, Herodote.net [en ligne], 23 septembre 2016 [consulté le 8 septembre 2017]. Disponible sur : https://www.herodote.net/1er_aout_1589-evenement-15890801.php

nature elle-même refuse de répondre à de telles accusations faites à une mère. J'en appelle à toutes les mères ! » [11]. Or, si lors de son procès, Louis XVI ne subit pas d'attaques personnelles, tel ne fut pas le cas de Marie-Antoinette. Était-ce par qu'elle était femme ? En effet, les exemples où les femmes en politique ont été particulièrement attaquées, sur leur personne plus que sur le fond, sont nombreux. Comme par le passé, elles doivent faire face à des injures et diffamations, plus qu'à des critiques. Par ailleurs, les rumeurs sont tenaces et l'un des principaux moyens de propager ces attaques.

« *De toute façon, quand tu es une femme tu perds quoi qu'il arrive. On trouvera toujours moyen de te trouver un défaut. Voilà.* » Ces propos ont été tenus par Matthieu Protin[12] au sujet Najat Vallaud-Belkacem. Et ils pourraient très bien s'appliquer à Edith Cresson. Dans un article du Monde, Jean-Louis Andréani écrira en 2006 : « *C'est le premier échec du président vieillissant dans le choix d'un Premier ministre. Elle ne tient qu'un an.* »[13] Mais pouvait-elle « tenir » plus longtemps ? En effet, dans son entretien, Edith Cresson nous a indiqué, par exemple, que lors de sa nomination au ministère de l'Agriculture, la première phrase du président de la FNSEA, de l'époque a été de dire : « *On voit le mépris dans lequel le Président de la République tient l'agriculture, puisqu'il a nommé une femme à ce poste.* ». Pire, lors de la « *première réunion d'agriculteurs* » à laquelle elle s'est rendue, en présence d'environ 800 agriculteurs environ, « *il y avait une grande banderole tendue d'un bout à l'autre de la scène, où était écrit en grandes lettres rouges : "Edith, on t'espère meilleure au lit qu'au ministère ".*»[14] Comme si l'on ne pouvait « *expliquer la promotion d'une femme que par la promotion-canapé* » et non par ses compétences. Sans remonter à Philippe le Bel, où les femmes ne pouvaient de toute façon pas exercer de responsabilités, le traitement réservé aux femmes politiques a toujours été différent de celui des hommes. Une brève comparaison entre les accueils réservés à Lucien Neuwirth puis à Simone Veil, lors de la présentation de leurs lois respectives, qui portaient pourtant sur le même sujet (le libre-arbitre des femmes à disposer de leur corps) ; ainsi que le sort réservé à Edith Cresson, première et dernière femme Premier ministre en France, le montrent.

[11] Ministère de la Justice : Le procès de Marie-Antoinette, [en ligne], 17 octobre 2017, [consulté le 8 septembre 2017]. Disponible sur : http://www.justice.gouv.fr/histoire-et-patrimoine-10050/proces-historiques-10411/le-proces-de-marie-antoinette-22697.html

[12] PROTIN Matthieu, ancien conseiller en charge des discours et de l'éducation artistique et culturelle. Entretien réalisé le 12 mai 2017.

[13] ANDREANI Jean-Louis : Que reste-t-il des années Mitterrand ?, *Le Monde Société* [en ligne], 2 janvier 2006 [consulté le 8 septembre 2017]. Disponible sur : http://www.lemonde.fr/societe/article/2006/01/02/que-reste-t-il-des-annees-mitterrand_726461_3224.html

[14] NDLR : La réponse d'Edith Cresson fut de dire au début de son intervention : « *Cela tombe bien que je sois ministre de l'agriculture, parce que comme j'ai affaire à des porcs, je vais devoir m'occuper d'eux.* »

CHAPITRE 3. CRITIQUES, INJURES ET DIFFAMATIONS : QUAND INTERNET BOUSCULE LES CODES DE LA COMMUNICATION ET DE L'INFORMATION

L'arrivée d'Internet puis des réseaux sociaux numériques ont bousculé les codes de la communication et de l'information. Dans ce chapitre, nous avons expliqué en quoi maîtriser ces nouveaux codes était une nécessité pour le Front national puis abordé la place que peuvent avoir certain·e·s journalistes en basant leurs articles sur les sujets « tendances », au risque de relayer des informations erronées, et tenté d'en expliquer les raisons.

Selon une étude du CRÉDOC de 2016, 85% des Français·es avaient accès à Internet et 74% y accédaient tous les jours (95 % des 18-24 ans). Par ailleurs, 56% étaient inscrit·e·s sur au moins un réseau social numérique[15]. Cependant, si ces taux continuent d'augmenter, ils n'ont pas toujours atteint ces niveaux, pour des raisons techniques. Ainsi, comme le montre le graphique ci-dessous, en 1998, seulement 4% de la population, âgée de plus de 18 ans, avait un accès à internet à son domicile :

Graphique 1 - Taux d'équipement en téléphonie, ordinateur et internet à domicile
- Champ : population de 12 ans et plus, en % -

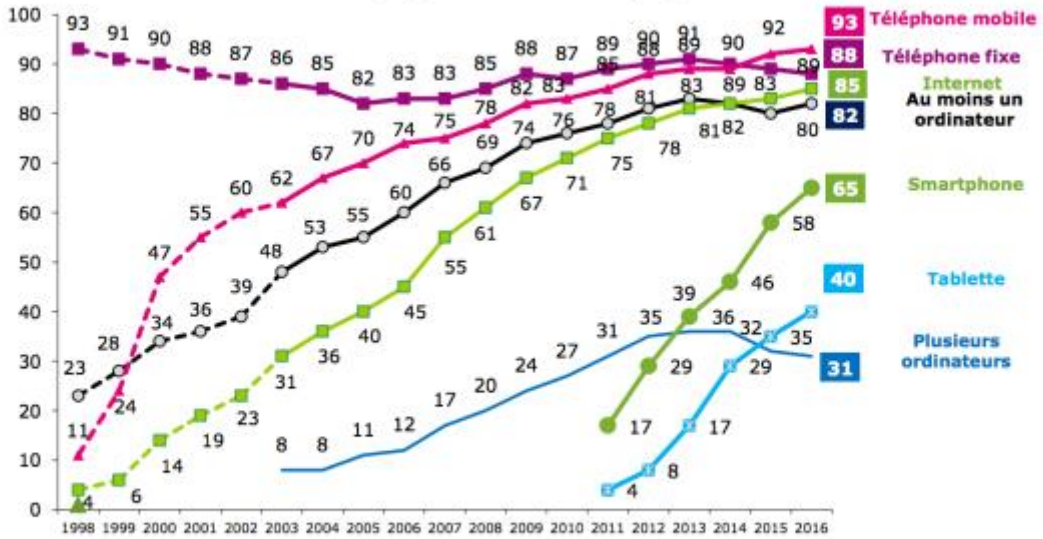

Source : CREDOC, enquêtes «Conditions de vie et Aspirations » (vague de juin de chaque année).
Note : avant 2003 (en pointillés), les résultats portent sur les 18 ans et plus. A partir de 2003, les résultats portent sur les 12 ans et plus.

C'est pourtant en 1996 que le Front national devient le premier parti doté d'un site internet, avant même donc la création de cette enquête. Bien avant la chaîne YouTube de Jean-Luc Mélenchon et des Insoumis, le Front national avait vu dans Internet la possibilité d'avoir accès directement à ses électeurs, alors qu'il était absent de l'ensemble des plateaux de télévision ou presque. Internet est ainsi devenu un média indispensable à l'extrême droite, d'autant que l'expression y est libre et non encore régulée, ou si peu. L'ancienneté de son expérience lui a permis d'y acquérir une expertise technique mais aussi une efficacité certaine en communication numérique. L'extrême droite a ainsi utilisé internet, et continue de le faire, comme outil de « réinformation », selon leurs propres termes, étant sous-entendu que l'information vue sur les médias classiques n'en était pas.

La Fachosphère devient un terme régulièrement utilisé par les politiques, les journalistes et les militant·e·s partisan·e·s. Il désigne la « *propagande d'extrême droite* »[16]. Il s'agit d'un mot-valise, fusionnant l'abréviation de

[15] CRÉDOC, Le baromètre du numérique 2016 [en ligne]. 244 pages. [consulté le 3 août 2017] Disponible sur : http://www.credoc.fr/pdf/Rapp/R333.pdf
[16] ALBERTINI Dominique et DOUCET David, *La Fachosphère. Comment l'extrême droite remporte la bataille d'Internet.*, Flammarion, 2016, 299 pages. P.8

« fasciste » qui désigne « *de manière familière et péjorative, tout sympathisant d'extrême droite* » [17] et « sphère », qui est un « *milieu, presque un petit univers* » [18]. Dominique Albertini et David Doucet, dans leur livre « La Fachosphère, comment l'extrême droite remporte la bataille du net », définisse ce terme de la manière suivante [19] :

> « La fachosphère, c'est donc l'extrême droite dans sa diversité : identitaires et maurrassiens, frontistes et disciples du gourou Alain Soral, néofascistes et "cathos tradis". »

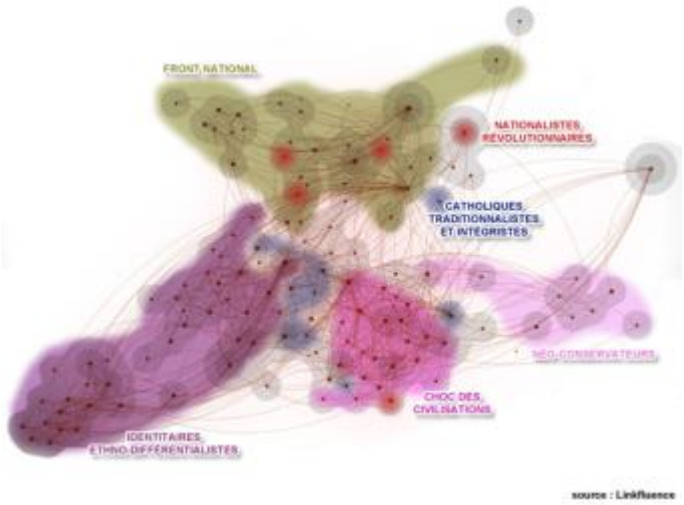

Linkfluence, en partenariat avec Le Monde, a réalisé une carte de cette fachosphère, appelée dans l'article « blogosphère »[20]. Elle montre les liaisons qui existent entre les différents univers de la fachosphère.

Les personnes concernées, quant à elles, vont plutôt s'appeler la « réinfosphère » et

> « insistent ainsi sur la mission que se donnent certains d'entre eux : fournir une information corrigée des "bobards" attribués aux médias, voire carrément passée sous silence par les canaux du "système" – un concept manié par l'extrême droite radicale française depuis les années 1950. » [21]

Concernant les journalistes, nous pouvons avoir le sentiment qu'il y a un vrai désaveu des Français·es vis-à-vis des médias traditionnels, d'autant plus que les médias « alternatifs » d'extrême droite, prônant une « réinformation », sont extrêmement bien référencés sur internet. Christian Delporte nous rappelle qu'effectivement, « *à part les hommes politiques, il n'y a guère que les médias qui sont le plus rejetés par les Français* ». Mais l'historien ajoute que la défiance n'est pas envers les journalistes, mais

> « C'est "les médias". C'est parce que ces médias ont pris un rôle considérable dans notre société. On est du matin au soir assailli d'informations, et ce à cause des multiples supports dont je vous parlais. Et en plus, l'information est devenue instantanée. Notamment, outre les réseaux sociaux, avec les chaînes d'information continue. »[22]

Nous avons ainsi vu l'influence des réseaux sociaux numériques sur la diffusion de l'information ou de la désinformation, notamment relayée par l'extrême droite. Cependant, la rapidité a sans doute comme conséquence, selon Matthieu Protin[23], un « *phénomène d'absence finalement de recul, d'absence de regard d'autrui, qui joue un*

---

[17] Ibid. P.9
[18] Ibid. P.9
[19] Ibid. P.10
[20] MESTRE Abel et MONNOT Caroline, Les familles de l'extrême droite sur le Net, Le Monde [en ligne], 4 juillet 2011 [consulté le 3 septembre 2017]. Disponible sur : http://www.lemonde.fr/politique/article/2011/07/04/les-familles-de-l-extreme-droite-sur-le-net_1544700_823448.html
[21] ALBERTINI Dominique et DOUCET David, *La Fachosphère. Comment l'extrême droite remporte la bataille d'Internet.*, Flammarion, 299 pages. P.10
[22] DELPORTE Christian, Professeur d'histoire contemporaine, Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, Directeur de la revue Le Temps des médias. Entretien réalisé le 8 septembre 2017.
[23] PROTIN Matthieu, ancien conseiller en charge des discours et de l'éducation artistique et culturelle. Entretien réalisé le 12 mai 2017.

rôle sur le respect de la norme [..] et bien on se retrouve avec un retour de la violence verbale » après « *un temps de pacification que l'on a connu durant les 30 glorieuses* » par exemple.

De la même façon, Christian Delporte[24] considère « *que l'on est, et les réseaux sociaux y aident sans doute, dans une période où la parole violente se libère. […] Il suffit de voir comment la parole raciste se libère sur les réseaux sociaux.* » Ce point est également souligné par Pierre-Emmanuel Guigo lorsqu'il écrit [25]: « *Cette libération de la parole offre une tribune sans précédent d'expression raciste ou sexiste* ».

[24] DELPORTE Christian, Professeur d'histoire contemporaine, Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, Directeur de la revue Le Temps des médias. Entretien réalisé le 8 septembre 2017.

[25] GUIGO Pierre-Emmanuel, *Com et politique, les liaisons dangereuses ? : 10 questions pour comprendre la communication politique*, Arkhe editions, 2017, 202 pages. P. 127

CHAPITRE 4. LA SPECIFICITE DES INJURES ET DIFFAMATIONS SUR INTERNET : ILLUSTRATION AVEC DEUX PERSONNALITES POLITIQUES

Ce chapitre, qui fera l'objet d'un article, porte sur deux illustrations :

- la polémique autour de la réforme des ELCO où l'extrême droite et la droite républicaine ont accusé Najat Vallaud-Belkacem de vouloir imposer l'arabe à l'école ;
- la potentielle utilisation du terme « sans-dents » par le Président de la République François Hollande.

Par exemple, sur la polémique autour de la réforme des ELCO, des analyses statistiques ont été réalisées sur quatre statuts Facebook, édités sur les comptes de Bruno Le Maire, « La gauche m'a tuer », « Boulevard Voltaire » et David Rachline, et sur un total de 8051 commentaires réalisés par 6629 internautes. Le nombre de commentaires avec au moins un terme violent est de 1284, soit 16% en moyenne. L'ensemble de l'analyse statistique se trouve dans le chapitre 4 du mémoire (lien ici). La liste de l'ensemble de ces propos, extrêmement violents, quant à elle, se trouve dans l'Annexe III du mémoire. Nous avons décidé de n'en conserver ci-dessous que quelques-uns, à titre d'illustrations, tels quels, sans correction.

Injures : morceaux choisis	
La Gauche m'a tuer	quelle connasse celle la avec un nom pareille elle devrait mm pas être au pouvoir de la France c une honte pour notre patrie comme tous ceux qui sont aux pouvoirs vive le FN vive Marine vive la France
	et quoi encore??de quel droit??ici c'est CHEZ-NOUS on est en "FRANCE"au cas ou elle aurais "oublier"et aucun droit d'imposer "çà langue"dans nos école!!qu"elle aille une fois de plus ce faire "fouttre"quel "retourne"au"BLED"connasse!!
	Espèce de connasse on est en France pas dans ton bled tu nous emmerde
Boulevard Voltaire	Quelle retourne dans son pays cette petasse la France aux français on a pas le droit d imposer une langue au primaire la langue on la choisi cette femme est dangereuse comme DAESCH
	Qu elle ail ce faire encule on apprendra pas l arabe au français avant l français ! Sale pute
	j'hallucine complètement, mais putain virez là cette connasse avec ses idées de merde, mais quel honte!!!!!
David Rachline	Elles feras venir du bled des imam issus de daesch pour laver le cerveaux des gamins et en faire des futurs terroristes.....Faut qu'elle arrête sont cirque cette saloperie !!!!!
	Saloperie retourne dans le trou puent d'où tu n'aurais jamais dû sortir
	complètement à la masse cette pétasse!!!!!.
Bruno Le Maire	Que cette éducation nationale minable commence déjà à mettre dans son programme scolaire du primaire un apprentissage CORRECT du Français... lu, parlé, écrit !! Pour l'instant c'est loin d'être le cas .... bref, encore une proposition de merde venant d'une pétasse prête à n'importe quoi pour se faire mousser
	Cette pute de ministre veut vraiment donner et aservir ce pays au arabe on est en train de ce faire complètement bouffer .....
	Qu ils aillent se faire enculer!!!! Mes gamine jamais apprendront ça!! Pourquoi pas le portugais ou l italien ...·etc mais où ont vas t es pas contente pov'pute rentre dans ton pays salope!!!! Si tu peu amener valls et hollande se serai une bonne idée sa au moins !!!!!

Pour rappel, les injures tenues dans l'espace public, sont punissables d'une amende de 12 000 €. Concernant les injures raciales, présentes en majorité dans les exemples ci-dessus, elles sont punissables de six mois de prison et de 22 500 € d'amende.

De même, nous ne nous sommes pas attardé·e·s sur les potentielles incitations ou menaces de viols, celles-ci n'étant présentes que dans les commentaires du statut de « La Gauche m'a tuer », et pratiquement pas chez les autres. En revanche, concernant les menaces de mort ou de violence physique, elles sont présentes dans l'ensemble des statuts, même si c'est dans des proportions moindres pour les commentaires aux statuts de Bruno Le Maire et de David Rachline.

Incitation au meurtre / à la violence : morceaux choisis	
La Gauche m'a tuer	Va te faire foutre avec ton arabe sale pute tu te crois protégé mais tu va mourir !
	On prépare les fusils
	elle merite une balle a force de chercher elle va trouver
Boulevard Voltaire	Il peut pas avoir un sniper devant ta fenêtre grosse salope histoire qu'on soit tranquille quoi.. si plus tard mes enfants apprennent l'arabe je crois que je vais enculer le mettre ou la maîtresse
	A Fusiller comme tous les autres
	Au bûcher!!! ????????
David Rachline	Au bûcher !!!
	On sait qui pendre en 2017, une buveuse de pisse de chameaux.
	Faut la pendre
Bruno Le Maire	Qu'elle aille se pendre, il apprenne le français en cp chez eux?
	Qu'elle aille se pendre !
	[redacted]

Pour information, les menaces de mort sont punissables de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende[26].

Malgré tout, nous remarquons que les incitations au meurtre ou au suicide sont quasi-inexistantes dans les commentaires du statut de Bruno Le Maire. Les menaces de mort, quant à elles, en sont absentes, ou en tout cas sous les termes sélectionnés. Par ailleurs, l'argumentation y est plus étoffée, voire plus nuancée, avec des personnes prenant parfois la défense de la ministre. Si la violence verbale reste présente, elle est proportionnellement beaucoup plus faible. Cependant, nous remarquons que, contrairement à David Rachline, aucune modération ne semble être faite sur sa page Facebook. Ainsi, il laisse passer tout propos injurieux.

Il aurait pu être intéressant d'élargir l'analyse à l'ensemble des données textuelles présentes sur les réseaux sociaux numériques. Cependant, pour des raisons techniques, financières et de temps, ceci n'a pu être fait dans le cadre de ce mémoire.

En revanche, contrairement à nos suppositions de départ, l'étude faite sur les « sans-dents » est un contre-exemple de la corrélation entre médias et réseaux sociaux numériques. En effet, ces derniers peuvent être une source pour certain·e·s journalistes, soit en raison de la rapidité de l'information, soit en raison du nombre important de réactions que l'on peut y trouver. À l'inverse, des papiers, en presse écrite ou audiovisuelle, peuvent être l'objet de vives réactions sur les réseaux sociaux numériques. Or ce ne fut pas le cas pour les « sans-dents ». Malgré un très grand nombre de retombées presse et audiovisuelles, cette polémique, bien que relayée, le fut beaucoup moins que d'autres et de façon, malgré tout, bien moins virulente que ce à quoi nous nous attendions.

Et nous pourrions presque comparer l'écart de violence à l'encontre du Président de la République François Hollande et de la ministre Najat Vallaud-Belkacem à celui qui existait entre Louis XVI et Marie-Antoinette. Le premier était

[26] CODE PÉNAL, Article 222-17. [consulté le 24 août 2017]. Disponible sur : https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006181752&cidTexte=LEGITEXT000006070719&dateTexte=20100209

raillé et méprisé, parfois avec une certaine commisération, tandis que la seconde était traitée comme une étrangère, aux mœurs légères, voulant le mal de son pays et responsable de sa situation : une parfaite bouc-émissaire.

CHAPITRE 5. LES RESEAUX SOCIAUX : UN OUTIL DEVENU INDISPENSABLE DANS LA LUTTE CONTRE LES CRITIQUES, INJURES ET DIFFAMATIONS

Enfin, nous avons vu les ripostes possibles sur les réseaux sociaux à travers l'expérience de militant·e·s ou de collaborateurs et collaboratrices, puis en analysant la riposte telle qu'elle s'est organisée dans les réseaux sociaux après que Vanessa Burggraf ait indiqué à tort, lors de l'émission « On n'est pas couché », que Najat Vallaud-Belkacem était à l'origine de la réforme de l'orthographe.

Les réseaux sociaux numériques (Facebook, Twitter, Instagram, etc.) se développant en France de façon continue, le numérique prenant une place de plus en plus importante dans les campagnes électorales, les personnalités politiques, de même que les marques, ont intégré le numérique dans leur stratégie de communication. Ainsi, à l'Elysée, Frédéric Giudicelli nous dit[27] : « *On était huit au total, moi inclus. Et la majeure partie des gens qui étaient là, c'était sur la veille justement. Trois postes et demi sur la veille. Il y avait deux JRI[28], il y avait un community manager, qui faisait de la veille aussi. Et j'avais un adjoint.* ». C'est cette équipe qui informait le Président de la République, François Hollande « *qui n'avait pas accès à ses comptes* ». Dans l'équipe de Najat Vallaud-Belkacem, la « team numérique » comportait un conseiller, une chargée de mission et, parfois, un·e stagiaire. Outre les ripostes, une partie du travail consistait à réaliser des veilles quotidiennes sur les réseaux sociaux numériques. Ainsi, pour Najat Vallaud-Belkacem[29] :

> « Tout responsable politique aujourd'hui a la nécessité de bien contrôler, d'être vigilant sur ce qui circule sur les réseaux sociaux, pour parer à toute éventualité de reprise par les médias plus classiques de ces « informations ». Donc oui la stratégie est celle qui demande de se tenir au courant, d'être très vigilant et de ne pas sous-estimer les horreurs qui peuvent circuler sur les réseaux. »

Les réseaux sociaux numériques sont ainsi devenus indispensables pour répondre aux critiques et à la diffamation, avec les différentes utilisations qui en sont faites. Cela a été illustré dans ce chapitre par le cas de l'émission « On n'est pas couché » du 20 mai 2017, où Najat Vallaud-Belkacem était invitée et a dû répondre à Vanessa Burggraf sur une « fakenews ».

Une analyse statistique a également été réalisée à partir d'une extraction, non exhaustive donc, des tweets contenaient #ONPC entre le 20 et le 24 mai 2017, dont plus de 18000 tweets pour le 21 mai :

Échantillon Twitter, du 20 au 24 mai 2017	
Nombre de tweets originaux	5731
Nombre de retweets	29534
Nombre de retweets maximal pour un tweet	19656
Nombre de j'aime	65214
Nombre de j'aime maximal pour un tweet	16734

Certain·e·s membres du cabinet de Najat Vallaud Belkacem ont battu leurs records en termes de nombre de retweets. Mais ce fut surtout le cas de @ParisPasRose (qui ne fait pas partie de la liste de diffusion de l'ancien cabinet).

[27] GIUDICELLI Frédéric, ancien responsable adjoint du Pôle presse et communication, en charge du numérique de l'Élysée. Entretien réalisé le 4 août 2017.
[28] NDLR : Journalistes Reporter d'Image
[29] VALLAUD-BELKACEM Najat, ancienne ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Entretien réalisé le 23 juin 2017.

Suite à un échange de messages privés sur Twitter, ielle[30] nous a précisé : « *C'est le plus grand nombre de RT que j'ai jamais eu, et il a dû me rapporter +2000 abonnés en 48h !* ». Ielle nous a par ailleurs fourni les statistiques de ce tweet :

Statistiques du tweet[1]	
Impressions[1]	2 116 553
Vues du média	687 395
Engagements totaux	278 257
Engagement avec le média	182 857
Ouvertures des détails	40 671
Retweets	19 656
J'aime	16 734
Clics sur le profil	13 836
Clics sur les hashtags	2 359
Clics du lien	1 136
Réponses	925

Ielle a donc grandement participé au succès de cette riposte, comme nous l'a dit Razak Ellafi [31].

D'un point de vue quantitatif, la riposte a donc bien fonctionné, d'autant que cette fois-ci, les réseaux sociaux numériques se sont emparés spontanément du sujet. Si un débat a eu lieu, la majorité des tweets ont pris la défense de l'ancienne ministre. Cependant, nous n'avons pu faire une comptabilisation complète des verbatims positifs et des verbatims négatifs, qui pourraient confirmer ceci. De même, il aurait été intéressant de visualiser la carte de diffusion de ce tweet, grâce à des outils d'analyse spécialisés.

[30] NDLR : Ne connaissant pas l'identité de @ParisPasRose ni son genre, et cet·te internaute écrivant en non-genré et en écriture inclusive, nous prenons le parti d'utiliser un article neutre pour le ou la désigner. Ainsi, en écriture non-genrée, le mot-valise « ielle » fusionne les articles il et elle.

[31] ELLAFI Razak, ancien conseiller en charge de la veille et de la prospective de Najat Vallaud-Belkacem. Entretien réalisé le 4 septembre 2017.

CONCLUSION

Comme nous l'avons vu et comme le dit Matthieu Protin[32], nous retrouvons de nos jours « *une violence qui était celle, même au-delà du XIXe siècle, des gazettes, des libelles, de tout ce qui pouvait circuler. Par exemple, pendant la fronde au XVIIe siècle, toutes les chansons, toutes les caricatures, c'était méga-violent.* »

Les réseaux sociaux numériques, même s'ils ont libéré une parole qui avait faiblie au cours des « 30 glorieuses », n'ont pas révolutionné la nature des critiques, injures et diffamations. En revanche, au vu de leur quantité astronomique, ces critiques, injures et diffamations ont pris une ampleur démesurée. Enfin, s'il s'agit d'un véritable outil, les limites en sont la masse gigantesque d'informations à disposition ou à traiter et l'impossibilité de pouvoir la vérifier ou la contrer systématiquement.

La loi pour la confiance dans l'économie numérique du 21 juin 2004 réaffirme dans son premier article que : « *La communication au public par voie électronique est libre* ». La cellule Pharos a été créée en 2009, pour lutter entre autres contre les incitations à la haine ou les expressions du racisme et de la xénophobie sur Internet, qu'il s'agisse des réseaux sociaux numériques ou des forums, blogs, etc. Pourtant, nous constatons la différence de traitement faite entre l'imprimé et le numérique. Frédéric Giudicelli[33] nous dit que « *la plate-forme Pharos* » est très lente. « *Même moi, quand je transmettais, que j'avais des relais comme ça, quand je passais par le cabinet du Ministère de l'intérieur, les comptes n'étaient pas fermés. Cela mettait des semaines.* » Ce qui met donc plusieurs semaines lorsque c'est en numérique ne met pourtant que quelques heures lorsque c'est un imprimé-papier (saisie en référé). La question n'est donc pas celle de la loi, mais celle de son application et de la lenteur de la justice lorsqu'il s'agit du numérique. Frédéric Giudicelli[34] est ainsi « *intimement convaincu que tant que Twitter et Facebook n'auront pas été condamnés une bonne fois pour toute, en tant qu'hébergeur, et continueront à prendre des délais monstrueux pour retirer des contenus, pour fermer des comptes* », rien ne changera.

Toutes les personnes interrogées sont unanimes sur les réseaux sociaux numériques : la masse est trop importante pour pouvoir riposter, ou déposer plainte, à chaque tweet, commentaire ou billet de blog injurieux ou diffamatoire. Cependant, Najat Vallaud-Belkacem pense malgré tout[35] « *avec du recul, je me dis que les actions en justice doivent être plus fréquentes sur le sujet.* » Selon elle, « *désormais, lorsque l'on est un responsable public, il faudrait avoir quelqu'un en charge de la réponse juridique en permanence à ses côtés. Parce que le problème, c'est qu'il en vient tous les jours de nouvelles*. »

Se pose alors le problème du traitement de la quantité d'information. En effet, pour réaliser l'extraction manuelle des verbatim utilisés dans les analyses quantitatives et qualitatives de nos deux derniers chapitres, près de deux semaines à temps plein ont été nécessaires. Et ces extractions sont très très loin d'être exhaustives. De la même manière, pour savoir s'il s'agissait ou non d'injures et/ou de menaces, il nous a fallu une autre semaine à temps plein.

Des outils, comme par exemple Visibrain ou NodeXL, existent cependant pour réaliser ces extractions de façon exhaustive. Ils permettent également d'exécuter rapidement des analyses statistiques et des graphiques de viralité. Mais ceci ne peut se faire qu'à condition de savoir ce que nous cherchons a priori.

[32] PROTIN Matthieu, ancien conseiller en charge des discours et de l'éducation artistique et culturelle. Entretien réalisé le 12 mai 2017.
[33] GIUDICELLI Frédéric, ancien responsable adjoint du Pôle presse et communication, en charge du numérique de l'Élysée. Entretien réalisé le 4 août 2017.
[34] Ibid.
[35] VALLAUD-BELKACEM Najat, ancienne ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Entretien réalisé le 23 juin 2017.

De tels outils permettront peut-être que la loi soit enfin appliquée sur Internet et les réseaux sociaux numériques. Nous pouvons imaginer qu'à l'aide d'algorithmes, ces logiciels puissent automatiquement :

- Extraire les verbatim ;
- En faire une analyse sémantique plus précise qu'à l'heure actuelle, notamment détecter la nuance entre l'ironie et la véritable injure ;
- Détecter les signaux faibles pour anticiper la réponse aux critiques et aux rumeurs ;
- Classer les tweets, commentaires et statuts Facebook, billets de blog, etc. tombant sous le coup de la loi ;
- Créer des réponses automatiques pour chacun, comme celles qu'Eléonore Slama avait mises en place pour le courrier écrit, lorsqu'elle était cheffe de cabinet de Najat Vallaud-Belkacem ;
- Détecter si une action (suppression du post/tweet/commentaire/autre) a été ou non faite par le détenteur ou la détentrice du compte.

Jean-Christophe Gatuingt, co-fondateur de Visibrain, pense en effet qu'il sera possible à l'avenir d'utiliser ce genre d'outils pour classer les tweets, les statuts et commentaires Facebook qui tomberaient sous le coup de la loi, ainsi que de créer des réponses automatiques pour chacune et détecter par la suite si une action est réalisée. Comme Frédéric Giudicelli, il pense que ce sont les plateformes elles-mêmes qui doivent le faire, ayant « *à la fois la responsabilité, la data et les ressources technologiques pour mettre en place ce genre de procédé* »[36]. Cependant, Frédéric Giudicelli apporte une nuance, pensant que les plateformes ne le feront pas tant qu'elles n'auront pas été condamnées.

Mais à la vitesse à laquelle va l'innovation technologique dans le domaine du numérique, ne doutons pas que ces outils le permettront probablement dans un proche avenir, transformant notamment le métier de veille numérique et, plus généralement, de communicant·e.

[36] GATUINGT Jean-Christophe, co-fondateur de Visibrain. Entretien le 14 septembre 2017.